



Assemblée générale

Soixante-sixième session

48^e séance plénière

Mercredi 2 novembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M^{me} Kamara (Libéria),
Vice-Présidente, assume la présidence*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 86 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/66/95)

Projet de résolution (A/66/L.6)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Les membres se rappelleront que l'Assemblée a examiné le point 86 à sa 46^e séance plénière du 1^{er} novembre. Nous allons maintenant entendre les orateurs qui souhaitent prendre la parole.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général Yukiya Amano pour la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir [A/66/95](#)) et sa déclaration (voir [A/66/PV.46](#)), qui fournit des compléments d'informations sur les principaux faits nouveaux ayant marqué l'activité de l'Agence en 2010. Je tiens aussi à remercier le Directeur général et le Secrétariat de l'AIEA de leur dévouement et de leur professionnalisme dans l'exercice des fonctions de l'AIEA établies par son statut.

L'AIEA joue un rôle actif pour ce qui est de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Dans le cadre de ces fonctions, l'Agence doit répondre à des exigences sans cesse croissantes et faire face à de nouveaux défis, allant des risques de prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire à la sûreté nucléaire, comme l'a montré l'accident de Fukushima. Pour relever ces défis et répondre à ces exigences, l'AIEA devrait, à notre avis, être dotée des ressources appropriées pour maintenir sa capacité.

J'aimerais faire des observations sur plusieurs thèmes traités dans le rapport qui sont importants pour ma délégation, à savoir les garanties et la sûreté et la sécurité nucléaires. Le rapport indique que la performance de la communauté nucléaire internationale en matière de sûreté s'est maintenue à un niveau élevé. L'accident de Fukushima a toutefois clairement fait comprendre à la communauté internationale que nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts en matière de sûreté nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence générale de l'AIEA de cette année du Plan d'action sur la sûreté nucléaire, qui expose dans leurs grandes lignes les mesures pratiques à prendre pour renforcer le cadre global de sûreté nucléaire dans 12 domaines clefs. Nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre effective grâce à la pleine coopération et participation des États Membres. Moyennant une application appropriée, ces mesures et les enseignements tirés de l'accident de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-57702 (F)



Merci de recycler

Fukushima permettront de renforcer la sûreté nucléaire mondiale et de promouvoir le développement durable de l'énergie nucléaire.

Les activités de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire, en particulier les efforts visant à assurer une coordination et à accroître la coopération entre les diverses initiatives et activités, sont aussi dignes d'attention. Toutefois, la menace du terrorisme est réelle. En effet, comme le montre la Base de données de l'AIEA sur le trafic illicite, 172 incidents ont été signalés au cours de la période d'un an qui s'est terminée en juin, dont 14 cas de possession non autorisée et/ou de tentatives de vente illégale de matières nucléaires ou radioactives. À cet égard, la République de Corée reste déterminée à renforcer la sécurité nucléaire grâce à ses contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA et à son appui aux instruments juridiques pertinents et aux activités internationales correspondantes.

En mars 2012, la République de Corée accueillera le deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire. Le Sommet de Séoul de 2012 offrira une excellente occasion d'examiner les engagements pris au Sommet tenu à Washington en 2010, d'évaluer les pratiques et les défis existants en matière de sécurité nucléaire et d'envisager des moyens d'établir un régime mondial de sécurité nucléaire plus solide, plus cohérent et plus réactif. Tout en reconnaissant le rôle central de l'AIEA dans ce domaine, le Sommet de Séoul tentera d'optimiser les synergies entre diverses initiatives et activités pour que les matières nucléaires et les installations connexes restent entre de bonnes mains. Nous espérons qu'il sera couronné de succès et nous sollicitons la coopération et l'appui de la communauté internationale à cette fin.

Nous accueillons avec une vive satisfaction le rapport complet publié par le Directeur général au début du mois de septembre sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée [GOV/2011/53-GC (55)/24], le premier du genre depuis que l'AIEA s'occupe de la question nucléaire nord-coréenne. Le rapport est d'autant plus intéressant que l'Agence y fait une analyse du programme d'enrichissement d'uranium de la République populaire démocratique de Corée pour la première fois depuis sa découverte en novembre 2010. Le rapport indique que le programme nucléaire de ce pays suscite de vives préoccupations et que les informations relatives à la construction d'une nouvelle installation

d'enrichissement d'uranium et d'un réacteur à eau légère sont très inquiétantes.

De plus, le rapport souligne que la République populaire démocratique de Corée n'a pas abandonné son programme nucléaire existant, ce qui est contraire aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité 1718 (2006) et 1874 (2009) et que le programme d'enrichissement d'uranium de ce pays constitue clairement une violation de ces résolutions. Dans le climat de dialogue actuel, nous espérons que l'Agence reprendra son rôle actif dans le processus de dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée.

En outre, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution sur la République populaire démocratique de Corée [GC (55)/RES/13] à la cinquante-cinquième Conférence générale de l'AIEA, et ce d'autant plus que cette résolution marque la première fois que l'Agence condamne le programme d'enrichissement d'uranium de ce pays depuis qu'il a été découvert. La résolution exprime les préoccupations que suscite l'annonce faite par ce pays du lancement d'un programme d'enrichissement d'uranium et de la construction d'un réacteur à eau légère, et appelle ce pays à se conformer pleinement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à coopérer promptement avec l'AIEA pour assurer la mise en œuvre complète et effective des garanties généralisées de l'AIEA. À cet égard, nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à abandonner toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants et à cesser immédiatement toutes les activités qui y sont associées, notamment son programme d'enrichissement d'uranium.

Nous prenons note de l'entrée en vigueur de l'accord sur les garanties généralisées dans cinq États et de protocoles additionnels dans 10 États depuis 2010. Il est encourageant d'apprendre que 110 États ont déjà ratifié le protocole additionnel. Nous exhortons les autres États Membres qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à mettre en œuvre l'accord sur les garanties généralisées et son protocole additionnel.

Parce qu'elle appuie pleinement l'activité de l'AIEA et en vue d'atteindre notre objectif commun, qui est de mettre l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement de l'humanité, la République de Corée a le plaisir de se porter coauteur du projet de résolution (A/66/L.6) sur le rapport de l'AIEA.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour sa présentation du rapport. Je tiens à souligner que l'Égypte s'est portée coauteur du projet de résolution [A/66/L.6](#).

Les crises énergétiques mondiales et les changements climatiques font obstacle à la satisfaction des besoins croissants en énergie des pays en développement, tant quantitativement que qualitativement. Le rapport de l'AIEA (voir [A/66/95](#)) démontre l'importance constante, face à ces défis, de la technologie nucléaire dans la production d'électricité et fait observer que 60 pays ont jusqu'à présent dit qu'ils souhaitent étudier les possibilités offertes par l'énergie d'origine nucléaire, et bon nombre d'entre eux auront probablement leurs premiers réacteurs en exploitation d'ici à 2030. Cela atteste de l'intérêt de plus en plus grand accordé au droit inaliénable d'acquiescer et d'utiliser, les technologies nucléaires à des fins pacifiques conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce droit a été réaffirmé dans le Document final de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité [[NPT/CONF.2010/50](#) (vol. I)], dans lequel l'accent a été mis sur l'importance de respecter les décisions et les politiques des États non dotés d'armes nucléaires relatives à leurs plans d'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins de développement, et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour la mise en œuvre de tels plans, sans restriction aucune, et en recourant à la coopération internationale pour acquiescer la technologie et le matériel nucléaires nécessaires.

Le calendrier du programme d'énergie nucléaire de l'Égypte continue d'évoluer et d'être réévalué, alors que le pays connaît une transformation radicale, afin de procéder à l'examen des récents enseignements tirés de l'expérience des autres pays, à mesure que nous continuons d'avancer dans l'exécution de ce projet national, en nous employant à atteindre ses objectifs légitimes et à satisfaire nos besoins de développement. L'Égypte se réjouit de poursuivre la coopération avec l'AIEA, compte tenu du rôle croissant que joue l'Agence en faveur du développement durable de ses États membres non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, et à la lumière du rôle qu'il joue pour leur faciliter l'accès à l'énergie nucléaire et répondre à leurs besoins dans ce domaine important.

L'Égypte demeure en première ligne des pays ayant appuyé sans réserve l'AIEA depuis sa création; elle continue de l'appuyer encore aujourd'hui, fermement convaincue de la valeur du rôle de l'AIEA dans la non-prolifération et dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques afin de soutenir les ambitions et les besoins des pays en développement au plan mondial, et ce dans un large éventail de domaines.

Les États parties au Traité de sur la non-prolifération des armes nucléaires garantissent le respect du système des garanties généralisées de l'AIEA, qui reste un pilier majeur du système de non-prolifération, grâce aux mécanismes de vérification et de renforcement de l'Agence. Toutefois, ce régime n'est pas encore pleinement efficace car il manque d'universalité, en particulier dans la région du Moyen-Orient. L'intensification des efforts internationaux est nécessaire pour assurer l'application du système des garanties généralisées dans tous les pays de la région, sans exception.

Des progrès notables sont nécessaires pour parvenir à un système mondial de garanties généralisées, à l'universalité du TNP et à l'adhésion au TNP, en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, de trois pays qui sont toujours en dehors du Traité. Cela inciterait les États non dotés d'armes nucléaires à prendre des engagements supplémentaires et donc à renforcer le régime du TNP de manière équilibrée et non discriminatoire, aux niveaux régional et international.

Au niveau régional, tous les pays du Moyen-Orient se conforment à leurs obligations en vertu du système de garanties généralisées de l'AIEA, à l'exception d'Israël, dont les activités nucléaires opaques demeurent hors de tout contrôle international, alors même qu'il continue de ne tenir aucun compte des dizaines d'appels et de résolutions internationaux lui demandant d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'AIEA. Il ne fait aucun doute que cette situation persistante accroît le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et entrave la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

À cet égard, l'Égypte estime que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui sera organisée en 2012, offrira des

perspectives prometteuses de progrès concrets. À cet égard, l'Égypte attend avec impatience les documents de travail que l'AIEA élaborera conformément au quatrième plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Mon pays se félicite du séminaire organisé par l'Union européenne les 6 et 7 juillet en vue d'appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le *Forum on Experience of Possible Relevance to the Creation of a Nuclear-Weapon-Free Zone in the Middle-East* (Forum relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient) de l'AIEA, qui se tiendra les 21 et 22 novembre, constitue une nouvelle occasion de contribuer, et non pas de se substituer, aux préparatifs techniques de la conférence de 2012 qui sera organisée sous les auspices du Secrétaire général, conformément au paragraphe 7 a) de section IV de la Première partie du Document final de la Conférence d'examen du TNP 2010 [NPT/CONF.2010/50 (vol. I)].

L'année 2011 a été marquée par le séisme et le tsunami ayant causé l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima au mois de mars. L'Égypte réitère sa solidarité avec le peuple japonais dans les efforts qu'il déploie pour faire face aux conséquences de la catastrophe, et sa volonté de prêter assistance à tout pays confronté à un accident similaire. Il faut tirer des enseignements de cet accident, qui a montré l'importance du rôle central que joue l'AIEA pour ce qui est des questions relatives à la sûreté nucléaire, y compris en aidant les États membres, s'ils le demandent, à renforcer leurs capacités et leurs infrastructures, en fournissant un savoir-faire et des conseils, et en améliorant la culture de la sûreté nucléaire dans toutes les régions du monde, tout en cherchant à fixer des normes de sûreté nucléaire globales et progressives qui devront être acceptées par les États Membres de façon graduelle, transparente et globale.

À ce propos, l'Égypte attache une grande importance à la promotion de la coopération internationale visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la sûreté nucléaire et à leur permettre de répondre aux urgences nucléaires et radiologiques, en particulier grâce à la libre circulation de l'information et au transfert sans préjudice des technologies pertinentes. Conformément à son Statut, l'AIEA doit chercher à aider les États membres pour ce qui est de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas d'accident nucléaire, par le

renforcement des capacités, y compris l'éducation et la formation en matière de gestion de crise et de transfert de technologie.

Ces questions importantes ont été examinées par la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire qui s'est tenue à Vienne en juillet 2011, constituant ainsi une plateforme consacrée à l'évaluation préliminaire de l'accident nucléaire de Fukushima et à l'échange de vues sur les enseignements tirés en vue de renforcer davantage le cadre sur la sûreté nucléaire, la préparation aux situations d'urgence et les mécanismes d'intervention en cas d'urgence. Elle a aussi permis de lancer un processus – auquel l'Égypte a participé activement – qui a abouti à l'adoption du plan d'action issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Dans la même veine, la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 22 septembre à New York a été utile pour une fois de plus mettre en évidence ce sujet important ainsi que le rôle crucial de l'AIEA dans ce domaine.

S'agissant de la sûreté nucléaire, le Sommet de Séoul, prévu en mars 2012, sera l'occasion de se concentrer sur l'importante question de la sécurité des matières nucléaires et sur la manière d'empêcher qu'elles ne tombent entre les mains de terroristes, venant ainsi compléter d'autres cadres, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le rôle crucial de l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire doit s'enraciner. Les directives ou les conseils concernant la sûreté nucléaire doivent être développés au sein de cadres multilatéraux négociés; et les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte pour restreindre le droit inaliénable des pays en développement à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, l'Égypte se déclare à nouveau préoccupée par le maintien de restrictions injustifiées imposées aux exportations vers les pays en développement de matériel, équipement et technologie destinés à être utilisés à des fins pacifiques. L'Égypte insiste en particulier sur la responsabilité qu'ont les pays qui se trouvent à un stade avancé dans le domaine nucléaire de satisfaire aux besoins des pays en développement en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en leur permettant de participer dans la mesure du possible au transfert d'équipement, de matériels, de données scientifiques et de technologie

nucléaire et d'en tirer le meilleur profit dans le cadre de leurs stratégies de développement durable.

Dans le domaine de la coopération technique, l'Égypte continuera d'échanger ses expériences avec les pays de la région arabe et du continent africain, car elle croit en l'importance des activités de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, l'Égypte souligne qu'il faut accorder la priorité aux activités que l'Agence mène dans le domaine de la coopération technique, dans le but de permettre à l'Égypte et à d'autres pays en développement de bénéficier des technologies nucléaires dans divers secteurs, dont la santé, l'agriculture, les ressources alimentaires et hydriques et la technologie des radio-isotopes. Ainsi, nous réaffirmons l'importance de garantir et d'accroître le financement destiné à la coopération internationale, qui est l'un des principaux piliers du travail de l'Agence, conformément à son Statut.

De même, l'Égypte réaffirme sa détermination à intensifier et à élargir sa coopération avec l'AIEA dans le but de renforcer ses capacités nationales dans le domaine de l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques, et espère bénéficier du plein appui de l'Agence dans les efforts déployés par le pays.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa déclaration sur l'activité de l'Agence durant l'année écoulée.

Je tiens également à dire que mon pays apprécie particulièrement les initiatives du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en vue de prévenir de nouvelles tragédies sur le site d'autres centrales nucléaires par le renforcement des capacités de l'AIEA en ce qui concerne la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires et l'amélioration de la coopération entre les organisations internationales, notamment dans les domaines de l'intervention d'urgence et du partage de l'information. Nous ne doutons pas que la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires tenue en marge du débat général le 22 septembre aura contribué à mobiliser la volonté politique qui s'impose pour relever ces défis.

Nous félicitons le Directeur général de l'Agence, M. Amano, et son équipe, d'avoir mené à bien son mandat dans les domaines de la coopération technique et de la sûreté, des garanties et de la sécurité nucléaires

en dépit des nombreuses contraintes, notamment financières. Le Nigéria salue leurs inlassables efforts, qu'il apprécie à leur juste valeur. Nous nous félicitons de l'immense contribution que l'AIEA continue d'apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en veillant à ce que l'humanité tire un parti maximal des sciences et techniques nucléaires dans un environnement sûr et sans danger.

Le tragique accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon, a provoqué un débat planétaire sur le bien-fondé de l'énergie nucléaire. Il a également conduit à réexaminer les diverses mesures prises dans le cadre de notre programme commun en vue d'assurer une utilisation sûre et sans danger de la science et des techniques nucléaires, ainsi que les moyens de renforcer l'Agence afin qu'elle puisse relever les défis actuels et à venir et qu'elle soit mieux à même de tirer pleinement parti des bénéfices de la technologie nucléaire.

À cet égard, je tiens à saluer la rapidité et la pertinence des initiatives du Directeur général, notamment sa décision de convoquer, en juin, la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sécurité nucléaire et de mettre sur pied le Plan d'action qui en a résulté et qui a déjà été approuvé à la cinquante-cinquième Conférence générale, en septembre, ainsi qu'à la Réunion de haut niveau qui s'est tenue ici le même mois. Nous espérons que la mise en œuvre du Plan d'action et des autres mesures définies au niveau national et régional contribuera notablement, à la lumière des enseignements tirés de l'accident de Fukushima, à dissiper les inquiétudes portant sur l'insécurité et à rétablir la confiance dans les technologies nucléaires.

En dépit des appréhensions suscitées par l'accident de Fukushima, le Nigéria reste persuadé que la technologie nucléaire peut, à condition d'être appliquée de façon sûre et responsable, nous aider à atteindre nos objectifs de développement énergétique ainsi que d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'en conséquence elle a un rôle critique à jouer en nous permettant de répondre aux besoins immédiats de l'humanité. L'introduction de l'électricité d'origine nucléaire dans notre panier énergétique national est l'une des priorités du programme de transformation du Gouvernement nigérian. Nous collaborons étroitement avec l'AIEA à cette fin, tout en honorant nos obligations connexes en matière de sûreté et de sécurité. C'est pourquoi nous considérons, au Nigéria, qu'il importe de traiter les

informations qui nous parviennent de l'accident de Fukushima en toute transparence et d'en tirer tous les enseignements, car ils nous aideront à éviter de dangereux écueils.

Ma délégation prend note avec satisfaction des extraordinaires réalisations de l'Agence dans le domaine des applications agro-alimentaires des techniques nucléaires, ainsi que du rôle qu'elle joue en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Union africaine et d'autres partenaires stratégiques pour éradiquer la maladie mortelle qu'est la peste bovine pour le bétail. Nous encourageons l'Agence à poursuivre ses efforts pour aider ses États membres à appliquer ces techniques au diagnostic et à la maîtrise d'autres épizooties transfrontalières et, partant, à la promotion de la sécurité alimentaire. L'accent mis, à la cinquante-cinquième Conférence générale, sur l'application des techniques nucléaires à la prospection et à la gestion de l'eau était particulièrement bienvenu, puisqu'il s'agit là d'un des besoins actuels de l'humanité dans les pays en développement autant que dans les pays développés.

Nous apprécions également la priorité accordée par l'Agence à la lutte contre le cancer dans les pays en développement, ainsi que l'importance qu'elle attache à aider les États Membres à combattre ce fléau. Nous exhortons l'Agence à accroître l'appui qu'elle accorde aux pays africains dans les domaines du traitement contre le cancer et de la formation du personnel concerné, par le biais de son Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT). Nous accueillons avec satisfaction l'assistance apportée aux États Membres par le biais des bilans impACT du Programme, qui servent à évaluer dans quelle mesure les pays sont prêts à mettre au point des plans à long terme de renforcement des capacités en matière de médecine radiologique dans le cadre d'un programme national de lutte contre le cancer.

Au Nigéria, le secteur de la santé a bénéficié de la coopération de l'Agence en matière de développement des capacités et des infrastructures aux fins de la lutte contre le cancer et de la prise en charge de la maladie, par le biais des progrès réalisés en médecine nucléaire et en radiothérapie, en radio-oncologie et dans les techniques de médecine nucléaire. Grâce à cette coopération, 10 unités de médecine nucléaire vont être construites et équipées, entre 2010 et 2016, dans des centres hospitaliers de niveau III à travers tout le pays, sur la base d'un financement

national. Nous comptons que nos programmes nationaux continueront de bénéficier du Programme d'action de l'Agence en faveur de la cancérothérapie.

Sur le plan de la coopération technique, nous tenons à souligner la contribution inappréciable qu'a continué d'apporter le Programme de coopération technique de l'Agence aux efforts que font les États Membres pour mettre à profit les atouts comparatifs des techniques nucléaires. Nous nous félicitons de l'accroissement des ressources nouvelles dont fait état le Directeur général dans son rapport, ainsi que des contributions versées par les États-Unis et d'autres donateurs dans le cadre de l'Initiative de 2010 portant sur les utilisations pacifiques. J'invite les autres États Membres qui sont en mesure de verser des contributions extrabudgétaires à s'associer à cette initiative des États-Unis.

Si l'AIEA continue de coordonner les efforts multilatéraux en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires, nous sommes convaincus que c'est aux États Membres que revient cette responsabilité en premier lieu. En considération de ce principe, et du fait que les avantages de la technologie nucléaire s'accompagnent de responsabilités, le Gouvernement nigérian a continué à renforcer ses capacités et à consolider le cadre institutionnel voulu.

En septembre, il y a tout juste deux mois, la Commission de l'énergie atomique du Nigéria, organisme national centralisant toutes les questions liées au développement de l'énergie nucléaire dans mon pays, a été reconstituée sous forme d'organisme indépendant, à comptabilité autonome. En outre, l'Autorité de réglementation nucléaire du Nigéria est actuellement renforcée pour pouvoir réglementer notre nouveau programme d'énergie nucléaire. Dans le domaine du traitement des déchets nucléaires, qui est crucial pour le succès de tout programme national dans le domaine de l'énergie nucléaire, le Nigéria, par le biais d'un ensemble varié de mesures d'assistance technique de l'AIEA dans les domaines de la conception et de l'exécution de projets, a commencé à mettre en place des installations permettant la gestion complète des déchets radioactifs de faible et moyenne activité au Centre de technologie nucléaire de Sheda, à Abuja.

Je voudrais réitérer une fois de plus l'attachement du Nigéria aux principes fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et assurer l'Assemblée que notre programme national d'énergie

nucléaire continuera de servir des objectifs exclusivement pacifiques, en vue de l'amélioration du niveau de vie de la population nigériane, et de se conformer aux garanties vérifiables.

Le TNP reste un pilier majeur du dispositif visant à préserver le monde d'un cataclysme nucléaire. L'AIEA conserve un rôle central dans la promotion d'un monde plus sûr. Le Nigéria remercie donc le Directeur général de l'initiative qu'il a prise d'organiser ce mois un forum destiné à stimuler la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous attendons également avec intérêt le Sommet 2012 sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à Séoul, car il s'agit d'une enceinte fondamentale pour prendre au plus haut niveau les décisions politiques qui permettront de veiller à ce que les matières nucléaires ne tombent pas entre les mains d'utilisateurs non autorisés.

Pour terminer, je voudrais assurer de nouveau l'AIEA de l'appui et de la confiance du Nigéria, qui reste convaincu que ses dirigeants sauront mettre les avantages de l'atome à la portée de tous dans un monde plus sûr et sans danger.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la technologie nucléaire, dont a collectivement hérité l'ensemble de l'humanité, a permis d'obtenir des applications pacifiques dans de nombreux domaines, de la médecine à l'alimentation et à l'agriculture, en passant par l'énergie, dont elle est une source rentable, écologique et sans effets sur le climat, ce qui lui donne un rôle de premier plan dans l'évolution de la société humaine. Étant donné que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devrait, en vertu de son statut, hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité, nous soulignons qu'il lui incombe au premier chef d'aider les États membres, notamment en facilitant les transferts de technologie et en renforçant leurs capacités scientifiques et technologiques.

Le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, sans discrimination, constitue le fondement même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce droit est énoncé à l'article IV du TNP, aux termes duquel les États parties s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins

pacifiques. Nous soulignons que ce droit inaliénable ne doit être restreint en aucune circonstance, notamment du fait de considérations politiques externes inavouées. Nous sommes également d'avis que la mise en œuvre des dispositions connexes du TNP et du Statut de l'AIEA nécessite une approche réaliste et équilibrée. Une telle approche peut, en incitant les États à devenir parties au Traité et à le respecter, garantir la longévité, l'intégrité et la crédibilité du régime juridique du TNP.

Malheureusement, les États développés parties au TNP, qui sont les principaux fournisseurs de haute technologie nucléaire, ont créé deux tendances dangereuses en continuant d'appliquer une approche discriminatoire, sélective, hautement restrictive et fondée sur des motivations politiques dans leur coopération nucléaire avec des États parties en développement. Premièrement, l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties avec l'AIEA entravent plus qu'elles ne facilitent la coopération nucléaire et ne constituent donc pas un privilège. Deuxièmement, les États qui ne sont pas parties au Traité bénéficient davantage et plus généreusement de la coopération nucléaire.

Il est gravement préoccupant de voir que ceux qui ont décidé de ne pas adhérer au TNP non seulement ne sont soumis à aucune pression de le faire, mais sont même encouragés et récompensés de différentes manières. La parfaite illustration de cet état de fait est l'assistance et la coopération bien connues fournies par certains pays occidentaux – en particulier les États-Unis et les deux États membres de l'Union européenne dotés de l'arme nucléaire, le Royaume-Uni et la France – au régime israélien qui, outre le fait que son programme nucléaire n'est pas soumis aux garanties, possède l'un des stocks d'armes nucléaires les plus importants au monde. C'est de toute évidence un cas flagrant de non-respect par ces États parties au TNP des obligations juridiques qu'ils ont contractées en vertu du Traité. De fait, cette pratique du deux poids, deux mesures et ces politiques discriminatoires et contradictoires sont contraires à la lettre et à l'esprit ainsi qu'à l'universalité du TNP et n'ont pour effet que de saper l'intégrité du Traité.

Rappelant l'importance des responsabilités de l'AIEA en matière de promotion de l'utilisation pacifique de la technologie et de l'énergie nucléaires, ainsi que son rôle en tant que seul organe ayant compétence dans le domaine des activités de vérification conformément à son statut et au TNP, nous insistons vivement sur la nécessité d'éviter toute

mesure unilatérale non juridique et toute tentative d'instrumentalisation de l'Agence à l'appui d'intérêts politiques à court terme, car elles ne font que compromettre l'autorité et la crédibilité de l'AIEA. Malheureusement, au cours de la dernière décennie, une poignée de pays occidentaux ont adopté une approche sélective, fondée sur des considérations politiques, en ce qui concerne les activités de vérification de l'AIEA. En qualifiant l'organisation de gendarme, ils insinuent que l'AIEA est uniquement un instrument de vérification et qu'elle n'a aucun autre mandat.

À cet égard, et rappelant que le Statut de l'AIEA dispose que l'Agence devrait mener ses activités d'une manière qui favorise un désarmement universel garanti, je tiens à rappeler qu'une des tâches négligées de l'AIEA est la participation au processus de désarmement nucléaire.

La République islamique d'Iran est extrêmement fière et très honorée d'avoir réussi, grâce aux travaux de ses jeunes et courageux chercheurs nucléaires et malgré tous les complots et plans appuyés par des pays étrangers, à exercer son droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La République islamique d'Iran est pleinement résolue à respecter ses obligations juridiques, et ses activités nucléaires ont, et ont toujours eu, des fins exclusivement pacifiques. En dépit de toutes les pressions politiques extérieures exercées sur l'AIEA, elle a, à de multiples reprises, apporté la preuve qu'elle ne détournait pas de matières nucléaires et que son programme nucléaire avait un caractère pacifique.

Enfin, je voudrais souligner que d'un point de vue juridique, l'AIEA ne devrait vérifier que les matières nucléaires déclarées. Le récent rapport du Directeur général de l'AIEA sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP en Iran indique que l'Agence continue de vérifier que l'Iran ne détourne pas de matières nucléaires déclarées dans ses installations nucléaires ou dans les sites extérieurs où des matières nucléaires sont généralement utilisées et que l'Iran a déclarés en vertu de l'accord de garanties qu'elle a conclu. Il est regrettable que le Directeur général de l'AIEA ait évoqué, dans la déclaration qu'il a faite hier (voir [A/66/PV.46](#)), toutes les matières nucléaires, ce qui est juridiquement inapproprié.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais pour commencer remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale (voir [A/66/95](#)). Nous nous félicitons des programmes et plans de l'AIEA décrits dans le rapport, qui sont conçus pour améliorer les transferts de technologie à des fins pacifiques, maintenir un régime international de sécurité nucléaire et accroître la sûreté des installations nucléaires. Le rapport souligne le rôle important joué par l'Agence, notamment dans le domaine de la coopération en matière d'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et au service du développement.

Nous voudrions rendre hommage au travail accompli par l'ancien Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, et souhaiter plein succès à son successeur, M. Yukiya Amano.

Le Soudan attache une grande importance à la partie du rapport sur les applications de la technologie nucléaire permettant de favoriser la sécurité alimentaire, de maîtriser les insectes nuisibles et de gérer efficacement les ressources hydriques ainsi que de mettre en place des systèmes d'irrigation modernes et d'exécuter des projets agricoles à grande échelle. De ce point de vue, il est de plus en plus important d'améliorer la coopération entre l'Agence et l'UNICEF dans les domaines agricoles et éducatifs, de même qu'entre l'Agence et l'Organisation mondiale de la Santé.

Aider les pays en développement à améliorer leurs technologies nationales complète les efforts que l'Agence déploie pour mettre en œuvre ses plans et ses programmes de coopération techniques. Nous espérons que la coopération s'améliorera dans le cadre des programmes sanitaires de l'Agence afin de relancer et d'appuyer les projets régionaux et continentaux visant à lutter contre les insectes vecteurs de paludisme et d'autres maladies mortelles touchant les Africains, et de permettre ainsi au continent d'exécuter avec succès ses programmes de développement socioéconomique, en particulier de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs économiques internationalement convenus.

La délégation soudanaise souligne le droit de tous les États, dont le Soudan lui-même, d'améliorer la recherche nucléaire et la production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et conformément aux modalités établies et aux engagements pris au niveau international.

Ma délégation voudrait aussi souligner la nécessité pour tous les pays de ne pas exercer de

pression sur l'Agence et de ne pas s'ingérer dans ses activités afin préserver sa crédibilité et son rôle capital. À cet égard, nous demandons que soient garanties la justice et l'équité lors du règlement des questions en suspens impliquant certains États, grâce au dialogue et aux négociations, en vue de parvenir à des solutions appropriées.

De plus, la délégation soudanaise réitère son ferme appui aux aspirations de toutes les régions géographiques à se déclarer zones exemptes d'armes nucléaires, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue l'un des piliers fondamentaux du dispositif international de paix et de sécurité. Dans cet esprit, nous sommes préoccupés par le fait que le Moyen-Orient est, après plusieurs décennies, encore loin d'avoir atteint cet objectif en raison de l'opposition d'Israël – seul pays de la région qui soit doté d'armes nucléaires – et du refus de ce dernier de soumettre ses programmes nucléaires au régime complet de garanties de l'AIEA, outre qu'il continue, de faire fi des appels répétés, qui lui sont lancés par la communauté internationale à cet égard. Il est indispensable, pour éliminer les tensions dans la région, qu'Israël adhère au Traité et à son protocole additionnel; ce qui permettrait de renforcer la sécurité dans la région et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation espère, avec le même enthousiasme, que l'Agence continuera d'appuyer le droit des pays en développement d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous sa supervision. Nous sommes convaincus que la production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques permettrait un accroissement considérable des efforts en faveur du développement, compte tenu du faible coût de l'électricité produite par l'énergie nucléaire, par rapport à d'autres sources d'énergie. La hausse du coût des sources d'énergie alternatives contraindra les pays en développement à chercher des moyens plus rapides et plus pratiques de résoudre leurs problèmes de manque d'énergie.

Le Soudan est convaincu qu'une coopération et une assistance accrues des pays développés aux pays en développement dans le domaine des énergies alternatives réduiraient les dangers inhérents au recours à l'énergie nucléaire. À notre avis, il est logique que l'AIEA incite les pays développés à coopérer avec les pays en développement dans ce domaine.

C'est pourquoi ma délégation salue les efforts déployés par l'Agence et par de nombreux États développés pour promouvoir la coopération avec les États africains en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé et de la médecine, ainsi que de l'exécution de projets relatifs aux énergies alternatives d'une manière efficace et propice à la réalisation des OMD.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à un autre État membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la République démocratique populaire lao, en tant que nouveau membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA compte à présent de neuf pays de l'ASEAN parmi ses membres. L'Indonésie est disposée à coopérer étroitement avec la République démocratique populaire lao et à lui faire part de son expérience dans de nombreux domaines de la coopération nucléaire.

À cette occasion, nous voudrions exprimer notre soutien au Directeur général pour la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités à l'AIEA; sous sa direction, le rôle technique de l'Agence a été renforcé. Nous avons eu le plaisir de l'accueillir à Jakarta du 6 au 9 octobre. Outre la tenue d'importantes réunions avec les principales parties prenantes nationales et les visites de nos installations nucléaires, nous avons, en notre qualité de Président de l'ASEAN, facilité sa visite au secrétariat de l'ASEAN où il a rencontré des représentants de celui-ci ainsi que du Conseil des représentants permanents. Nous espérons vivement que de telles visites renforceront la coopération de l'AIEA, non seulement avec l'Indonésie mais aussi avec l'ASEAN.

Nous exprimons notre sympathie au peuple et au Gouvernement japonais à la suite des événements malheureux qui ont eu lieu en mars 2011 dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Nous exprimons également notre admiration et respect face à l'immense courage et à la ténacité dont a fait preuve l'équipe d'urgence japonaise afin de reprendre le contrôle de la centrale. Afin d'exprimer la solidarité de l'Indonésie envers le peuple et le Gouvernement japonais, l'Organisme de réglementation nucléaire de l'Indonésie, a non seulement envoyé des équipes de secours, ainsi qu'une aide et des fournitures médicales dès le début de l'accident, mais a aussi offert de dépêcher son équipe d'intervention d'urgence nucléaire à Fukushima.

En tant que Président de l'ASEAN, l'Indonésie a également pris l'initiative d'organiser, en avril, une réunion spéciale des Ministres des affaires étrangères du Japon et de l'ASEAN pour promouvoir une plus grande coopération dans la gestion des risques liés aux catastrophes. En mai, l'un de nos experts de la protection radiologique et de l'intervention d'urgence nucléaires a eu l'honneur de participer à une mission internationale d'établissement des faits dirigée par l'AIEA envoyée à Fukushima.

Afin de rétablir la confiance du public dans la sûreté et la durabilité de l'énergie nucléaire, y compris en Indonésie, il est essentiel de se pencher sur la question de la sûreté nucléaire et de la placer en tête de nos priorités internationales.

Partout dans le monde, le public aspire à l'adoption de mesures audacieuses après le dernier accident nucléaire. Nous devrions tirer parti de la dynamique actuelle pour aider à repenser la sûreté nucléaire au niveau mondial. À cet égard, mon pays a eu le plaisir de constater que, le 22 septembre, la Conférence générale de l'AIEA a adopté à l'unanimité le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, que les Ministres avaient demandé dans leur déclaration à la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en juin. L'Indonésie compte bien trouver des moyens de contribuer activement à la mise en œuvre du Plan d'action.

Nous sommes toujours d'avis que la coopération technique de l'AIEA joue un rôle essentiel en tant que principal outil dont l'Agence dispose pour s'acquitter de son mandat consistant à promouvoir l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier dans les régions en développement du monde. Depuis qu'elle a rejoint l'AIEA en 1957, l'Indonésie a énormément bénéficié de la coopération avec l'AIEA dans de nombreux domaines d'applications de l'énergie nucléaire à des fins autres que la production d'électricité, comme la gestion des ressources en eau, la construction et l'exploitation de réacteurs de recherche, l'extraction d'uranium, l'irradiation des denrées alimentaires, la production de radio-isotopes et la sélection végétale par mutagenèse. Grâce au recours fréquent aux techniques nucléaires aux fins du développement socioéconomique, l'importance de la technologie nucléaire pour le développement est de plus en plus reconnue en Indonésie.

Par conséquent, nous sommes convaincus que le moment est venu pour l'Indonésie de faire part à d'autres pays en développement des connaissances et de l'expérience qu'elle a acquises pendant longtemps. À cet égard, l'Indonésie est prête à devenir un pays bénéficiaire de la coopération technique, pour appuyer davantage l'AIEA dans la promotion de ses programmes de coopération technique.

Étant donné que notre pays a tiré de nombreux avantages d'une utilisation étendue des techniques nucléaires dans le domaine de l'eau, nous appuyons la décision du Directeur général de l'AIEA de donner la priorité à l'application des techniques nucléaires dans le domaine de l'eau cette année. La technologie des traceurs isotopes a été largement utilisée par les universités indonésiennes, l'agence nationale de géologie et l'industrie de l'eau potable, et en matière d'exploration géothermique. Dans le domaine de l'exploitation des ressources géothermiques, les traceurs isotopes ont été utilisés pour localiser les aires de recharge et l'origine des fluides géothermiques. En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, la technologie isotopique a été également beaucoup utilisée pour localiser les aires de recharge et pour la datation des eaux souterraines. En Indonésie, l'hydrologie isotopique a contribué à atténuer les effets des pénuries d'eau dans les régions où il y a des problèmes d'assainissement d'eau.

On ne saurait passer sous silence le rôle de l'Accord régional de coopération (RCA) dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement socioéconomique dans la région Asie-Pacifique. Depuis presque 40 ans que le RCA existe, les pays participants et l'Agence ont acquis une expérience précieuse dans le domaine de la coopération et de la coordination des activités de développement ayant trait à l'énergie nucléaire dans la région. C'est pourquoi nous sommes résolus à continuer de participer activement à ce processus régional. L'Indonésie, qui assume la présidence du RCA, a accueilli à Bali en avril 2011 la trente-troisième Réunion des représentants nationaux du RCA, à laquelle ont assisté environ 60 représentants des pays participants.

Cette année, l'Indonésie a fait des progrès dans la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé. Le 1^{er} avril, nous avons soumis notre instrument de ratification de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

L'Indonésie continue de soutenir la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et le rôle central de l'AIEA dans ce domaine. En conséquence, l'Indonésie appuie la promotion constante par l'Agence de la coordination et de l'échange d'informations avec les autres organisations compétentes et les autres initiatives ayant trait à la sécurité nucléaire afin d'éviter tout double emploi entre les programmes de l'Agence et ceux que d'autres entités envisagent de mettre en œuvre, et de garantir ainsi l'efficacité continue du programme de sécurité nucléaire de l'Agence. L'Indonésie appuie également la proposition tendant à ce que l'Agence mette en place un mécanisme qui permettrait à tous les États membres d'être tous associés à l'élaboration de la Collection des documents sur la sécurité nucléaire.

En collaboration avec des représentants de l'AIEA, l'Indonésie a accueilli du 20 au 22 juillet le Séminaire régional de haut niveau sur le cadre juridique international relatif à la sécurité nucléaire. Ce séminaire, qui a réuni des représentants des pays membres de l'ASEAN, a permis de faire mieux prendre conscience de l'importance de mesures fermes et efficaces pour accroître la sécurité nucléaire.

De ces débats, l'Indonésie a retenu l'utilité des dossiers de documentation sur l'élaboration et l'application de lois types en matière de sécurité nucléaire, qui pourraient être utilisés pour transposer certaines dispositions dans la législation nationale. L'Indonésie souligne l'importance que revêt la mise à jour du manuel de droit nucléaire publié par l'AIEA en 2010 (*Handbook on Nuclear Law: Implementing legislation*), afin qu'il puisse servir à l'avenir de guide pour accélérer la mise en œuvre des législations nucléaires nationales.

Nous demeurons fermement attachés à l'application des garanties. En collaboration avec d'autres pays de la région Asie-Pacifique, l'Indonésie participe aux efforts visant à améliorer la coopération régionale relativement au système de garanties, à travers le lancement du Réseau garanties d'Asie-Pacifique. Le Réseau est un mécanisme qui nous permet de déterminer comment appliquer les garanties, en veillant à ce que l'énergie nucléaire soit uniquement utilisée à des fins pacifiques dans cette région de l'Asie et du Pacifique, si dynamique sur le plan économique.

En ce qui concerne la question des garanties au Moyen-Orient, nous restons favorables à ce que l'AIEA adopte une démarche globale et équilibrée

lorsqu'elle examine les questions de non-prolifération dans la région. De même, l'Indonésie a appuyé les conclusions et les recommandations visant à assurer le suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, y compris la proposition relative à la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région, et avec le plein appui et l'engagement sans réserve des États dotés d'armes nucléaires.

Dans la perspective de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'Indonésie appuie pleinement l'initiative qu'a prise le Directeur général de convoquer à Vienne dans le courant du mois un forum sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Par ailleurs, elle est prête à participer de manière constructive à ce processus, à titre national et en qualité de Président de la Commission de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

M. Aquino (Pérou) (*parle en espagnol*) : Mon pays s'est joint aux coauteurs du projet de résolution [A/66/L.6](#) sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour exprimer son ferme appui aux travaux de l'Agence.

Le mandat du Pérou, membre fondateur de l'AIEA, au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2009-2011 vient de s'achever. Au cours de cette période, le Pérou a participé activement à l'examen des principales questions dont s'occupe l'Agence. En reconnaissance de sa participation engagée, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé une nouvelle candidature du Pérou à un siège au Conseil des gouverneurs pour la période 2013-2015.

L'accident nucléaire de la centrale de Fukushima Daiichi a été une étape importante dans les travaux de l'Agence. Même si le Pérou reconnaît que la responsabilité première en matière de sécurité nucléaire incombe aux États, nous sommes convaincus que l'AIEA joue un rôle important dans la promotion de la coopération internationale et la coordination des efforts mondiaux visant à renforcer le régime mondial de sécurité nucléaire. En ce sens, nous estimons que l'AIEA, de par son mandat, ses compétences techniques spécialisées et le nombre important de ses

membres, est l'enceinte la plus indiquée pour traiter des questions relatives à la sécurité nucléaire.

Même si nous aurions souhaité un document plus ambitieux, ma délégation salue l'adoption du Plan d'action sur la sécurité nucléaire post-Fukushima, qui contient toute une série de mesures concrètes pour renforcer la sécurité nucléaire. En outre, il s'agit d'un document réaliste qui a le mérite de tenir compte des préoccupations de tous les États membres de l'AIEA.

Ces progrès en matière de sécurité nucléaire s'inscrivent dans le contexte général de l'initiative prise par le Directeur général de l'AIEA de convoquer une conférence ministérielle en juin 2011 et de la convocation par le Secrétaire général de l'ONU d'une réunion de haut niveau sur la sécurité nucléaire en septembre dernier au Siège de l'ONU, ainsi que d'autres initiatives importantes prises par la communauté internationale. Tout en saluant et en encourageant ces initiatives, ma délégation tient à souligner la nécessité, tout au long de ce processus de renforcement du régime de sécurité nucléaire, de préserver le rôle central de l'AIEA dans la coordination de ces efforts.

Au niveau national, ma délégation voudrait mettre en relief les importantes activités réalisées en collaboration avec l'Agence. Je voudrais notamment attirer l'attention sur les activités de coopération technique visant à appuyer l'Institut national des maladies néoplasiques dans sa lutte contre le cancer; l'Université nationale agricole de La Molina dans ses projets d'amélioration des semences et des variétés de semences locales; l'Institut péruvien d'énergie nucléaire dans ses travaux de recherche et d'autres instituts importants de recherche du pays, comme l'Université péruvienne Cayetano Heredia dans ses projets d'amélioration des camélidés sud-américains.

Tout en réitérant l'appui du Pérou à la gestion du Directeur général de l'AIEA, l'Ambassadeur Yukiya Amano, en particulier dans le cadre des travaux relatifs aux applications nucléaires dans les domaines de la santé, de l'agriculture et du traitement des eaux, nous tenons à rappeler qu'il a effectué une visite au Pérou à la fin de juin 2011. À cette occasion, il a pu observer directement les progrès réalisés dans l'exécution des différents projets mis en œuvre par l'Agence au Pérou, qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et jouent un rôle important dans l'agriculture et l'hydrologie souterraine, ainsi que dans des domaines tels que la santé humaine, l'industrie et la sécurité nucléaire.

Le Pérou estime que pour tenir dûment compte des besoins des pays en développement, l'Agence doit accorder la priorité aux quatre domaines suivants. Le premier est la lutte contre le cancer. Étant donné que deux tiers des cas de cancer dépistés le sont dans des pays en développement, le Pérou pense qu'il est urgent de renforcer les capacités de ces pays, aussi bien pour la formation de professionnels que pour l'acquisition de matériel de diagnostic et de soins. Deuxièmement, il faut améliorer les disponibilités alimentaires grâce à l'application des technologies nucléaires dans le secteur agricole. Troisièmement, il faut appuyer les États membres qui décident d'installer des unités de production d'énergie électrique nucléaire en leur fournissant l'aide nécessaire sur les plans technique, économique et législatif. Quatrièmement, il faut faire des progrès en matière d'hydrologie par l'utilisation de techniques isotopiques pour la purification de l'eau et l'application de ces techniques dans les domaines de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau souterraines.

Au niveau régional, le Pérou participe activement, depuis 1984, à l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, en axant particulièrement ses efforts sur des projets liés à la formation des ressources humaines et au développement d'infrastructures dans des domaines en rapport avec la santé, l'agriculture, l'énergie et l'hydrologie. Je tiens également à souligner que le Pérou est devenu membre en 2010 du Forum ibéro-américain des organismes de réglementation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, qui œuvre activement à l'harmonisation des législations nationales dans ce domaine.

Nous voudrions exprimer à nouveau dans cette salle notre appui et notre reconnaissance à l'Agence, principale organisation gouvernementale internationale s'employant à promouvoir depuis plus de 50 ans la coopération scientifique et technique et l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, et garante du respect des engagements internationaux en faveur de l'utilisation des installations et des matières nucléaires à des fins exclusivement pacifiques.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est heureuse d'être coauteur du projet de résolution (A/66/L.6) relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mon gouvernement accorde une grande importance à l'AIEA. L'AIEA est non seulement le principal garant

de notre régime commun de non-prolifération, elle est également un partenaire important de la promotion du développement social et économique et garantit la sûreté et la sécurité des programmes nucléaires menés à des fins pacifiques. Dans le cadre de son vaste programme de coopération technique, l'Agence joue ainsi un rôle important en concourant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont étroitement liés. Nous ne pouvons atteindre l'objectif d'élimination des armes nucléaires, tel que défini dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), si l'intégrité du régime de non-prolifération ne bénéficie pas de la confiance nécessaire. Nous devons donc absolument doter l'Agence des instruments juridiques dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat en matière de non-prolifération.

La Norvège réaffirme donc que les accords de garanties généralisées de l'AIEA et les protocoles additionnels constituent la norme de vérification. La Norvège reste également convaincue que l'AIEA a un rôle important à jouer dans la vérification du processus de désarmement nucléaire. La Norvège continue également d'exhorter tous les pays pour lesquels des questions liées à la prolifération n'ont toujours pas été réglées à coopérer pleinement avec l'AIEA pour trouver une solution à ces problèmes et apporter la preuve du caractère exclusivement pacifique de leurs programmes nucléaires.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est un objectif important aussi bien sur le plan régional que pour renforcer le régime mondial de non-prolifération. La Norvège présidera le forum de l'AIEA sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient qui se tiendra ce mois-ci à Vienne et considère que l'AIEA contribuera ainsi de manière considérable à la réalisation de cet objectif.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a également insisté sur l'importance de la coopération internationale pour garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La catastrophe qui s'est produite à Fukushima en début d'année, ainsi que d'autres incidents liés à la sûreté, ont démontré l'importance décisive de la sûreté en matière d'énergie nucléaire. Le rôle de l'AIEA deviendra donc encore plus déterminant au cours des prochaines années.

Nous comptons travailler en coopération étroite avec l'Agence pour promouvoir la sécurité nucléaire. La Norvège a versé des contributions volontaires importantes à l'appui des travaux menés par l'AIEA pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans les pays en développement et créer une banque de combustible nucléaire. Il est absolument nécessaire que nous, les États membres, assurions un financement adéquat et prévisible pour que l'Agence puisse s'acquitter de ce mandat important. Il importe tout autant que la communauté internationale manifeste un appui politique total à l'AIEA. Ma délégation s'attend à ce que le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui soit adopté par consensus.

M^{me} Cizare (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous accueillons avec satisfaction le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir [A/66/95](#)), qui présente les principales réalisations de l'Agence en 2010. Je remercie l'Ambassadeur Yukiya Amano, Directeur général de l'AIEA, pour sa déclaration détaillée et instructive sur les principaux faits relatifs aux activités de l'Agence durant la période considérée. Ma délégation est coauteur du projet de résolution [A/66/L.6](#) sur le rapport de l'AIEA.

Nous nous félicitons que l'AIEA soit parvenue durant l'année écoulée à accroître encore sa contribution à l'action mondiale visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous restons convaincus que l'Agence continuera, pour chacun de ses trois piliers, de jouer un rôle de plus en plus important dans l'appui technique visant à renforcer la coopération internationale pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous considérons que l'assistance technique constante fournie par l'Agence aux pays en développement – en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de la gestion des ressources en eau, de la planification énergétique, des essais non destructifs et de la protection contre les rayonnements – devrait être mise en lumière et que ses programmes d'assistance technique devraient être renforcés. À cet égard, nous nous félicitons que des crédits supplémentaires aient été alloués au Fonds de coopération technique.

L'Éthiopie attache une grande importance aux travaux de l'AIEA et apprécie la coopération technique utile que l'Agence fournit aux États membres, en particulier aux pays en développement. Il est en effet encourageant de voir que l'Agence aide de plus en plus les pays en développement à atteindre leurs objectifs

de développement socioéconomique, notamment dans le cadre de ses efforts pour combattre et éradiquer les maladies touchant le bétail, qui se sont traduits par des avancées concrètes dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. En outre, de nombreux projets de l'AIEA ont permis de garantir l'accès à l'eau salubre et de promouvoir la viabilité de l'environnement. Dans ce contexte, et pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) d'ici à 2015, le programme d'assistance technique de l'Agence devrait être renforcé pour étendre la portée de ses activités visant à soutenir les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés.

L'Éthiopie bénéficie du Programme de coopération technique de l'AIEA. Notre coopération technique avec l'Agence couvre différents domaines, dont un projet permanent visant à éliminer la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift en Éthiopie dans le cadre d'une approche intégrée de lutte contre les nuisibles. Je suis très heureux d'annoncer que ce projet commence à donner des résultats dans plusieurs communautés, en aidant leurs membres à récupérer leurs terres agricoles et à reprendre leurs activités normales d'élevage. Pour consolider des gains aussi concrets, il faut un appui technique accru de l'Agence et une approche intégrée du développement s'appuyant sur une planification et une gestion adéquates de l'utilisation des sols.

Il convient également de noter que la coopération technique entre l'Éthiopie et l'AIEA en matière de santé a également abouti à la mise en place d'une petite infrastructure nationale d'application des techniques de médecine nucléaire et de radiothérapie. Un projet est actuellement mis au point pour 2012-2017 afin de renforcer les infrastructures existantes en matière de radiothérapie et de médecine nucléaire dans cinq centres hospitaliers universitaires publics régionaux pour assurer un dépistage efficace du cancer et proposer des soins curatifs et palliatifs aux patients atteints d'un cancer. Je voudrais donc demander à l'Agence de renforcer sa coopération dans ce domaine afin de lutter contre le cancer grâce à des programmes de thérapie durables. Nous sommes d'autre part encouragés par les activités de coopération technique que nous menons avec l'AIEA pour appliquer les techniques d'hydrologie isotope à la gestion de nos ressources en eau ainsi que par les progrès que nous avons accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de ce programme de coopération.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Agence et ses États membres ainsi que la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations internationales compétentes dans ces domaines de leur appui technique, en particulier en vue de débarrasser l'Éthiopie de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Agence afin d'officialiser le cadre de coopération mis en place pour appuyer la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, car ce cadre est déterminant pour éliminer la pauvreté et accroître la productivité agricole. Nous prions l'Agence de continuer à faire de la mise en œuvre de ce cadre de coopération une priorité.

Nous estimons que l'utilisation pacifique des applications nucléaires est un élément crucial à l'appui des efforts que nous continuons de déployer pour mettre en œuvre nos stratégies, nos politiques et nos programmes nationaux de développement. De fait, nous remercions sincèrement l'Agence de son assistance technique à l'élaboration et à la mise au point de notre Programme cadre de coopération technique de pays pour la période 2012-2017. À l'évidence, le Programme constitue une avancée importante dans nos efforts pour mettre en place une infrastructure nationale des sciences et technologies nucléaires, et nous demandons à l'Agence de coopérer pour nous permettre de le mettre pleinement en œuvre.

L'Éthiopie appuie pleinement les efforts de l'Agence pour promouvoir et garantir la sûreté nucléaire mondiale. Elle est déterminée à continuer de renforcer son infrastructure nationale de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires et à garantir le fonctionnement en toute sécurité du matériel qui fait appel aux sources de rayonnements. L'Autorité éthiopienne de protection contre les rayonnements continuera d'œuvrer à la pleine mise en œuvre des systèmes de contrôle réglementaire dans le cadre de toutes les thématiques de sécurité. À cet égard, ma délégation salue les activités menées par l'AIEA pour aider les États membres, y compris mon pays, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, grâce à la mise au point de programmes efficaces et performants visant à renforcer leurs capacités scientifiques, technologiques et réglementaires.

Nous sommes fermement convaincus que des ressources suffisantes et prévisibles doivent être systématiquement allouées aux programmes techniques

de l'Agence et, plus important encore, que ces ressources doivent être réparties équitablement entre ses activités relatives aux garanties et celles relatives à la coopération technique dans le domaine de la sûreté nucléaire. Cela est important, en particulier compte tenu du fait que l'Agence joue un rôle indispensable dans le transfert de technologies pacifiques aux pays en développement en vue de leur permettre de réaliser leurs objectifs socioéconomiques.

Pour terminer, je réitère notre appui aux efforts de l'AIEA pour promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Nous espérons que l'AIEA poursuivra son action en faveur de ses nobles objectifs l'année prochaine.

M. El-Mesallati (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer les remerciements et la gratitude de ma délégation à M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour avoir présenté le rapport de l'Agence à l'Assemblée générale (voir [A/66/95](#)).

Après avoir examiné le rapport de l'Agence présenté à la présente session de l'Assemblée, la délégation de notre pays tient à remercier sincèrement le secrétariat de l'AIEA, en particulier le Département de la coopération technique, pour la rapidité de sa réaction, pour son appui et pour les efforts qu'il a déployés en vue de renforcer la coopération dans les domaines de la santé, de la gestion des ressources en eau et de l'éducation, qui sont pour nous des priorités nationales.

La délégation de notre pays insiste sur le droit des pays en développement à bénéficier des utilisations pacifiques des techniques nucléaires, à avoir accès aux matières et aux équipements nucléaires et à être associés à l'échange et au transfert des informations scientifiques et techniques à cet égard.

Notre pays est absolument convaincu de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour appuyer l'Agence, afin de préserver sa crédibilité et de mettre en œuvre, de manière équilibrée, ses trois piliers – non-prolifération, coopération technique et vérification – ainsi que le régime de garanties généralisées et les protocoles additionnels. Nous appelons l'ensemble de la communauté internationale à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au régime de garanties généralisées

afin de montrer son attachement aux conventions, traités et accords internationaux qu'elle a signés.

La Libye appuie les orientations fixées par le Directeur général de l'Agence, en particulier dans la déclaration qu'il a prononcée à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, à savoir que le désarmement nucléaire est l'une des priorités absolues de l'Agence et que celle-ci doit jouer un rôle important dans le domaine de la vérification. Le désarmement nucléaire a un impact positif et contribuera à renforcer l'action en faveur de la non-prolifération.

À cet égard, notre pays salue les activités de l'Agence pour encourager la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et radiologique. Nous attachons une grande importance à cette question, et c'est pourquoi la Libye a adhéré à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire. Nous participons à toutes les activités dans ce domaine.

Nous avons créé un bureau chargé de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques. Il s'agit d'un organisme de suivi indépendant qui, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, exécutera son mandat en toute indépendance, conformément aux normes de l'Agence. Nous saluons par ailleurs le rôle que joue l'Agence dans la lutte contre la menace de l'utilisation d'armes nucléaires par des groupes terroristes.

Par ailleurs, le Conseil national de transition a entrepris, en coopération avec tous les États amis et avec l'Agence, de sécuriser toutes les matières radioactives qui se trouvent en Libye et qui sont aujourd'hui stockées en lieu sûr et ne sont accessibles que sur autorisation des autorités. Une délégation de l'Agence se rendra en Libye prochainement pour vérifier que ces matières sont protégées.

Notre pays attache la plus haute importance à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans la région du Moyen-Orient. Le Moyen-Orient est devenu un foyer de tension parce qu'Israël possède des armes nucléaires, ce qui a poussé d'autres pays à vouloir se procurer également ces armes.

Il y a plus de 15 ans que la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté une résolution pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes

nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. La nécessité de créer cette zone a également été soulignée dans le document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010. La Conférence a souligné que la résolution demeurerait en vigueur jusqu'à ce que tous ses objectifs soient atteints, notamment l'adhésion universelle au Traité.

Tous les pays du Moyen-Orient assisteront à la conférence qui doit avoir lieu en 2012 pour souligner l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution susmentionnée, autrement dit faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Cette conférence aura lieu en Finlande. Notre pays exprime son plein appui à cette conférence et à ses objectifs, c'est-à-dire la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Ma délégation appelle tous les pays dotés d'armes nucléaires à adopter des programmes d'élimination de leurs arsenaux nucléaires et à mettre fin à tous les programmes de mise au point de ce type d'armes, en application des engagements juridiques souscrits au titre de l'article VI du TNP et rappelés par la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui avait déclaré que le TNP devait constituer un engagement ferme en faveur de la destruction de tous les arsenaux nucléaires, sinon ce Traité n'aurait aucun sens.

Tant qu'existe une seule arme nucléaire, le monde est exposé à un immense danger et cette situation est imputable aux États dotés d'armes nucléaires. Sinon, les zones exemptes d'armes nucléaires n'auront aucun sens.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Bien que tout le monde s'accorde à reconnaître que le seul danger nucléaire au Moyen-Orient réside dans le fait qu'Israël est détenteur d'armes nucléaires et de vecteurs capables de les envoyer contre des régions éloignées, certains de ceux qui feignent de ne pas voir cette situation évidente se complaisent d'illusions pour des motifs suspects. Il va sans dire que ces actions malhonnêtes et non objectives exposent l'aspect mensonger des affirmations selon lesquelles ils souhaitent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ce sont eux-mêmes qui, depuis des décennies fournissent à Israël la technologie et les matériels nucléaires qui lui ont permis d'acquérir des armes

nucléaires et leurs vecteurs, dont des sous-marins sophistiqués. Ils ont tout fait pour détourner l'attention des armes nucléaires d'Israël pendant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à New York l'année dernière.

L'hypocrisie entourant les questions nucléaires qui caractérise les déclarations et attitudes de certains représentants occidentaux entrave la réalisation de progrès dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Elle encourage, de manière irresponsable, la prolifération nucléaire par une partie qui n'a toujours pas adhéré au TNP et refuse de soumettre ses installations nucléaires à la surveillance internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, je rappelle que la conduite de ces États occidentaux constitue une violation des articles I et II du TNP. L'Agence doit donc tenir ces États occidentaux responsables de ces violations.

Nous regrettons d'entendre des paroles qui ne font qu'accroître nos préoccupations, telles les insinuations grossières faites contre mon pays par l'observateur de l'Union européenne dans la déclaration qu'il a faite hier (voir [A/66/PV.46](#)). Nous lui rappelons que nombre d'États membres de l'Union européenne ne respectent aucunement les engagements pris au titre du TNP. Je mentionne cette situation de non-respect pour deux grandes raisons. La première est la présence d'armes nucléaires sur le territoire d'États européens non dotés de ces armes. La deuxième est le fait que ces États occidentaux continuent de fournir à Israël la technologie et les matériels nucléaires, ainsi que leurs vecteurs.

Dans la déclaration qu'il a faite hier, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a dit que l'Agence était enfin arrivée à la conclusion qu'il était fort probable que le bâtiment détruit sur le site de Deir el-Zour en 2007 abritait un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence. Il a ensuite ajouté qu'en juin, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA avait constaté que la Syrie n'avait pas respecté ses obligations en matière de garanties et en avait averti le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. À cet égard, je souhaiterais faire les observations suivantes.

Premièrement, le Directeur général de l'AIEA sait très bien que la Syrie a fait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'une de ses grandes priorités nationales, se dépêchant même d'y

accéder très rapidement, en 1968. Et en 1992, elle a même signé avec l'Agence un accord de garanties généralisées.

De plus, en 2003, lorsque la Syrie était membre du Conseil de sécurité, elle a présenté un projet de résolution au nom du Groupe des États arabes qui est encore à l'étude au Conseil de sécurité. Ce projet de résolution portait sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ces exemples prouvent que notre engagement national est fiable et ne doit pas être en remis en cause. Lorsqu'il a été présenté en 2003, ce projet de résolution, qui est conforme aux dispositions et objectifs de l'AIEA, a rencontré l'opposition d'un État doté d'armes nucléaires influent et membre permanent du Conseil de sécurité qui a menacé d'exercer son droit de veto si la Syrie insistait pour mettre ce projet de résolution aux voix.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'agression israélienne flagrante contre la souveraineté de mon pays en 2007, probablement parce qu'ils sont habitués aux violations par Israël des résolutions de la légitimité internationale et ne lui demandent aucun compte. Comme l'Assemblée le sait bien, Israël a refusé de coopérer avec l'Agence ou d'autoriser ses inspecteurs à vérifier les sources potentielles de pollution émanant des roquettes israéliennes lancées contre le site de Deir el-Zour, ainsi que des matériels qu'il a utilisés pour contaminer et détruire le site bombardé.

À cet égard, le fait qu'Israël continue de refuser de se conformer aux exigences de l'Agence et de renforcer sa capacité nucléaire militaire hors de tout contrôle ou de toute supervision de la communauté internationale, en faisant fi des appels à créer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, sape la crédibilité du système de non-prolifération et menace la sécurité et la stabilité des peuples et des États du Moyen-Orient.

Il s'agit de questions d'une extrême gravité et nous attendions du Directeur général de l'AIEA qu'il les aborde dans sa déclaration, au lieu de recourir à des formulations telles que « Il est très probable ».

Troisièmement, il me semble très utile que je fasse lecture d'un passage des mémoires de l'ancien Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei,

intitulés : *The Age of deception – Nuclear Diplomacy in Treacherous Times*. Aux pages 228 et 229 de ce recueil, on peut lire :

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'un des exemples les plus étranges et les plus frappants d'hypocrisie nucléaire, multilatérale et multiforme, est sans conteste le bombardement par Israël de l'installation de Dair Alzour en Syrie en septembre 2007, et ce qui s'est produit après cette attaque. Les spéculations ont commencé presque immédiatement sur le fait que le site abritait une installation nucléaire. La Syrie a rejeté ces accusations. Israël et les États-Unis, officiellement, ont gardé le silence, même si des officiels américains se sont exprimés dans les médias sous le couvert de l'anonymat. Je me suis vigoureusement élevé contre ce fait, soulignant que tout pays disposant d'informations indiquant que le site bombardé était une installation nucléaire avait l'obligation légale de les communiquer à l'AIEA. Mais personne n'a transmis aucune information à l'Agence. Six semaines après le raid, période la plus cruciale en ce qui concerne notre enquête sur l'installation, nous n'avions toujours pas obtenu d'images haute définition prises par des satellites commerciaux ».

(l'orateur reprend en arabe)

M. ElBaradei indique que les États-Unis d'Amérique ont refusé de fournir à l'AIEA les images haute définition montrant, selon eux, la présence d'un réacteur nucléaire dans le bâtiment de Dair Alzour. Si les accusations portées par les États-Unis étaient vraies, pourquoi ont-ils refusé de communiquer ces images satellites haute définition en leur possession? Telle est la question posée par M. AlBaradei.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je poursuis la lecture du même paragraphe.

« Le 28 octobre, j'ai accordé à New York une interview au journaliste de CNN, Wolf Blitzer, dans le cadre de l'émission *Late Edition*. À Blitzer qui me demandait si l'installation syrienne abritait un réacteur nucléaire, j'ai répondu que nous n'avions trouvé aucune preuve permettant de tirer une quelconque conclusion. Mais j'ai été clair sur un point, à savoir que bombarder d'abord et poser des questions ensuite, comme Israël l'avait fait, sapait délibérément le système. Seule l'AIEA, ai-je insisté, possède les

moyens de vérifier les allégations concernant des activités nucléaires clandestines. Dans une autre interview, avec Charlie Rose deux jours plus tard, j'ai signalé que l'attaque israélienne contre le réacteur Osirak en Iraq n'avait fait qu'accélérer le programme nucléaire clandestin de Saddam Hussein ».

(l'orateur reprend en arabe)

Et M. ElBaradei de poursuivre page 230 de ses mémoires,

(l'orateur poursuit en anglais)

« mais il était clair que ma condamnation du raid contre Dair Alzour a touché une corde sensible. John Bolton soutenait ouvertement l'action d'Israël. »

(l'orateur reprend en arabe)

John Bolton était le Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies il y a trois ans.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Dans une interview à l'émission *Late Edition* de CNN, Wolf Blitzer a demandé à Bolton ce qu'il pensait du fait que j'avais déclaré publiquement qu'Israël aurait dû soumettre ses "preuves" à l'AIEA. "Croire à cela", a rétorqué Bolton, "revient à croire n'importe quoi. L'idée qu'Israël ou les États-Unis puissent mettre leur sécurité nationale entre les mains de l'AIEA est tout simplement fantaisiste". »

(l'orateur reprend en arabe)

Voilà ce qu'a affirmé Bolton lorsqu'on lui a demandé de répondre à ElBaradei, qui dans ses mémoires ajoute :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Entendre l'Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies exprimer un tel sentiment était insupportable. »

(l'orateur reprend en arabe)

Quatrièmement, pour se conformer au Statut de l'Agence, les États-Unis d'Amérique, en tant qu'État membre, auraient dû communiquer à l'AIEA les informations en leur possession avant que le bâtiment ne soit détruit, pas huit mois après. La même règle s'applique à Israël, qui non seulement n'a pas fourni à l'Agence les informations qu'il possédait – à

considérer que ces informations étaient exactes –, mais a commis une agression militaire contre la souveraineté des territoires syriens, violant l'espace aérien d'un État voisin.

L'Agence n'a pas traité cette affaire de façon globale et n'a pas pris les mesures nécessaires conformément à ses responsabilités et à ses prérogatives devant le non-respect par Israël et les États-Unis de leurs obligations nucléaires au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Cinquièmement, la quasi-totalité des informations obtenues et des conclusions tirées par l'Agence au cours du mandat de son Directeur général actuel à propos du site de Dair Alzour reposent sur les images et les analyses fournies par la Central Intelligence Agency des États-Unis d'Amérique. Mon pays est forcé de s'interroger sur la crédibilité de ces informations reçues par l'Agence et sur la nature des documents qui la corroborent, puisqu'ils ont été fournis par un État poursuivant un programme politique hostile aux intérêts de mon pays, la Syrie.

Sixièmement, les conclusions figurant dans le tout dernier rapport du Directeur général sont incomplètes et fondées sur des informations qui manquent de crédibilité et sont parcellaires. Cette dernière analyse de l'Agence contredit totalement sa précédente évaluation, ainsi que nous l'avons déjà signalé.

Septièmement, continuer de confondre ce qui relève de l'obligation juridique d'un État membre en vertu de l'accord de garanties qu'il a signé et l'adhésion volontaire d'un État au protocole additionnel n'a aucun fondement juridique et n'est qu'un moyen parmi d'autres d'exercer des pressions politiques sur mon pays, la Syrie.

Huitièmement, aux pays qui s'emploient à dissimuler l'existence de l'arsenal nucléaire israélien, au Directeur général de l'AIEA et à l'AIEA elle-même nous posons la question suivante. Nous voudrions leur demander à tous quelles mesures ils ont prises aux fins de l'application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée le 19 juin 1981 – ce qui signifie que plus de 30 années se sont écoulées depuis lors. Qu'ont-ils fait pour appliquer cette résolution? À ce stade, je voudrais citer le paragraphe 5 de ladite résolution, où le Conseil de sécurité demande à Israël :

(l'orateur poursuit en anglais)

« de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA ».

(*l'orateur reprend en arabe*)

Cette résolution a été adoptée il y a 30 ans.

Ensuite, dans son important *Yearbook on Armaments, Disarmament and International Security*, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI) a consacré une section complète à ce qu'il a appelé forces nucléaires israéliennes. De cette tribune, je demande à l'AIEA et aux États dépositaires du TNP dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'aux États membres du Conseil de sécurité dotés d'armes nucléaires, de lire ce chapitre et d'en tirer les enseignements nécessaires. Je parle du livre que j'ai entre les mains. En particulier, les spécialistes ici présents qui travaillent sur la Première Commission et sur les questions de désarmement savent de quoi je parle. Ce livre n'a pas été publié à Damas, il a été publié à Stockholm.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je me joins aux autres orateurs pour remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel 2010 de l'Agence (voir A/66/95). La Malaisie est également ravie d'être coauteur du projet de résolution A/66/L.6. Ma délégation souhaite également la bienvenue aux nouveaux États membres de l'AIEA, à savoir la République dominicaine, la République démocratique populaire lao et les Tonga.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) autorise les États parties à avoir accès à la technologie nucléaire. Le Traité prévoit également l'échange des connaissances nucléaires et de l'information scientifique, et promeut la coopération entre les États en vue de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la Malaisie apprécie grandement le rôle que joue l'AIEA pour aider les États à planifier et utiliser les sciences et technologies nucléaires à des fins pacifiques. La promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire constitue une activité fondamentale de l'AIEA, comme le soulignent les documents de l'AIEA. À ce propos, ma délégation est d'avis que l'AIEA doit être dotée de ressources suffisantes, garanties et prévisibles afin de lui permettre de mettre en œuvre les activités qui lui ont été assignées pour que les États cherchant à utiliser l'énergie nucléaire à des fins

pacifiques puissent bénéficier du transfert de technologie nucléaire.

Comme indiqué dans le rapport de l'Agence, plus de 60 pays ont dit qu'ils souhaitaient étudier les possibilités offertes par l'énergie nucléaire. Parmi ces pays se trouvent le mien, la Malaisie. Dans le cadre du programme de transformation économique de la Malaisie, le développement de l'énergie nucléaire a été identifié comme l'un des principaux projets de production d'énergie pour l'avenir. Il servira uniquement à assurer un approvisionnement adéquat en électricité à la population malaisienne après 2020. Le Gouvernement malaisien mène actuellement une étude approfondie du projet avant de prendre une décision finale sur la question. Notre objectif est de développer un programme nucléaire complet, avec notamment les cadres juridiques et réglementaires, comprenant une évaluation par l'opinion publique et la création d'un programme de relations publiques. Les études seront réalisées par des consultants indépendants, et prendront en compte les enseignements tirés des principaux incidents nucléaires survenus dans le passé, ainsi que les résultats des tests de résistance effectués par les États membres sur les centrales nucléaires. L'objectif primordial est de veiller à ce que les normes les plus élevées de sûreté nucléaire soient respectées en tout temps, contribuant ainsi au renforcement de la sûreté nucléaire mondiale.

En ce qui concerne l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire plus complet, ma délégation se félicite des apports fournis par l'AIEA dans notre projet global de législation nucléaire, qui vise à renforcer la législation en vigueur. En outre, la Malaisie a également adopté une loi relative au commerce stratégique, qui englobe des mesures de contrôle des exportations de tous les biens stratégiques à usage unique et double, y compris les articles nucléaires, chimiques, biologiques et relatifs aux missiles, ainsi que les armes classiques.

Au niveau régional, la Malaisie a toujours reconnu l'importance de la coopération régionale et a participé activement à de nombreux projets régionaux sous l'égide de l'Agence. La Malaisie se félicite des efforts déployés par l'Agence afin de créer un cadre commun de traitement des déchets nucléaires et du combustible usé pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), par le biais de la réunion consultative de l'ASEAN sur les recommandations en matière de traitement des déchets radioactifs et du combustible usé qui a eu lieu en mars,

et grâce à d'autres efforts menés dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

En dépit de l'intérêt croissant suscité par la production d'énergie nucléaire, la Malaisie accorde toujours une grande priorité à l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires destinées à améliorer la sécurité alimentaire et hydrique, la santé humaine, les ressources naturelles et la gestion de l'environnement, le développement industriel et les applications médicales. Ces secteurs sont étayés par d'autres avancées en ce qui concerne les capacités nationales en matière de recherche-développement des technologies nucléaires à des fins pacifiques, la commercialisation, la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire plus complet, les infrastructures technologiques, le développement du capital humain, la vérification des compétences, l'information, la mise en conformité avec le système international de gouvernance nucléaire, et la participation à la coopération internationale.

À cet égard, ma délégation tient à remercier l'AIEA, en particulier son Département de la coopération technique, pour l'appui constant qu'il a apporté à l'exécution de projets de coopération technique de l'AIEA et diverses autres activités en Malaisie, y compris la confiance placée en la Malaisie en acceptant qu'elle continue d'accueillir le cours de formation postuniversitaire de l'AIEA sur la protection contre les rayonnements et la sûreté des sources de rayonnements. Ma délégation souhaite également exprimer sa gratitude aux autres États membres ayant manifesté leur intérêt pour ce cours, qui a attiré des candidats de notre région et d'ailleurs.

En outre, la Malaisie est également heureuse et reconnaissante du fait que l'Agence nucléaire malaisienne ait été de nouveau désignée, pour la période 2010-2014, Centre collaborateur de l'AIEA pour le radiotraitement de polymères naturels et de nanomatériaux. Entre autres choses, le Centre a démontré que les rayonnements favorisaient la production d'acrylates à base d'huile de palme non toxiques et respectueux de l'environnement, utilisés pour l'impression.

En ce qui concerne l'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire, ma délégation se félicite de la poursuite des échanges portant sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, sous les auspices de l'AIEA. La Malaisie rappelle que tout nouvel examen

de la question de l'assurance de l'approvisionnement doit se fonder sur un cadre conceptuel cohérent et complet qui traite de façon appropriée les vues et les préoccupations de tous les États Membres. La Malaisie reste convaincue que l'examen approfondi des propositions individuelles à ce sujet doit être précédé d'un accord consensuel adopté par la Conférence générale sur le cadre conceptuel qui décrit les paramètres politiques, techniques, économiques et juridiques spécifiques. Ma délégation prend note des efforts que ne cesse de déployer l'Agence pour mettre en place et améliorer le concept d'une banque d'uranium faiblement enrichi. Néanmoins, nous tenons à souligner qu'un tel arrangement doit tenir compte des droits inaliénables des États parties au TNP à accéder à la technologie nucléaire.

S'agissant des efforts internationaux en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, dont sont convenus les États parties au TNP pendant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, ma délégation se félicite que le Secrétaire d'État adjoint au Ministère finlandais des affaires étrangères, M. Jaakko Laajava, ait été choisi comme facilitateur. Nous saluons également la désignation de la Finlande en tant que Gouvernement hôte de la Conférence 2012, qui pourrait donner l'impulsion nécessaire à la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Nous soutenons en outre les efforts du Directeur général en vue d'organiser un forum de l'AIEA à Vienne ce mois, afin de continuer à appuyer le processus.

Enfin, la Malaisie voudrait une fois encore remercier le Directeur général de l'AIEA, ainsi que le secrétariat de l'Agence, pour le travail important et précieux qu'ils fournissent afin que l'Agence s'acquitte de son mandat.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.6](#). Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) :

Concernant les déclarations d'ordre général faites plus tôt, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait remercier chaleureusement les représentants qui ont exprimé leur intérêt et leur appui envers un règlement pacifique de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

S'agissant du projet de résolution [A/66/L.6](#) et du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir [A/66/95](#)), la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette entièrement et catégoriquement ce rapport. Ce rapport fait une fois de plus référence à la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée et à la soi-disant histoire d'impartialité de l'Agence. En particulier, le rapport évoque la République populaire démocratique de Corée sans pouvoir s'appuyer sur la réalité fondamentale et, ce faisant, présente cette réalité de manière fallacieuse.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à faire quelques observations au sujet des facteurs qui dénaturent et déforment la réalité fondamentale.

Premièrement, le rapport évoque la République populaire démocratique de Corée comme si elle était membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce n'est pas le cas en réalité. La République populaire démocratique de Corée a quitté l'AIEA en 1994 et s'est retirée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2003. Ces départs respectaient le droit international. L'article X du Traité, en particulier, prévoit que chaque partie aura le droit de se retirer du Traité si les intérêts suprêmes de son pays sont compromis, ce qui était en l'occurrence le cas pour la République populaire démocratique de Corée. En 2002, comme tout le monde le sait, la République populaire démocratique de Corée a été inscrite sur la liste de pays formant l'axe du mal dressée par l'Administration Bush. La République populaire démocratique de Corée a été inscrite sur une liste de sept pays contre lesquels des frappes nucléaires préventives étaient envisagées par l'Administration Bush. Cette politique, élaborée dans le cadre de la doctrine nucléaire de l'Administration Bush, ont forcé la République populaire démocratique de Corée à se retirer du TNP. La République populaire démocratique de Corée a pris la décision ferme de quitter le Traité afin de pouvoir défendre ses intérêts suprêmes, à savoir la sécurité, la dignité et la souveraineté du pays.

La République populaire démocratique de Corée avait adhéré au TNP dans l'espoir que le risque nucléaire serait éliminé de la péninsule. Comme chacun le sait, les États-Unis ont introduit des armes nucléaires en Corée du Sud en 1957. Les premières armes nucléaires sont arrivées en Corée du Sud en 1957. En 1970, leur nombre atteignait un millier. Chacun peut imaginer la menace de catastrophe nucléaire avec laquelle la République populaire démocratique de Corée vit depuis plus de 60 ans. Compte tenu de cette situation, la République populaire démocratique de Corée n'avait pas d'autre choix que de se retirer du TNP.

Deuxièmement, s'agissant de la réalité fondamentale, le rapport évoque l'enrichissement de l'uranium. Au titre du droit international, chacun dispose d'un droit égal à enrichir l'uranium. C'est tout à fait conforme aux tendances internationales, ainsi que le reflète le rapport qui affirme que plus de 90 pays progressent vers l'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces pays ont opté pour l'énergie nucléaire afin de répondre à leurs besoins énergétiques, et la République populaire démocratique de Corée a fait le même choix. En outre, la République populaire démocratique de Corée est partie aux pourparlers à six pays, et à ce titre elle dispose de ce droit qui forme l'une des composantes des pourparlers à six.

D'un point de vue historique, la République populaire démocratique de Corée a été entravée dans sa marche vers la production d'une énergie nucléaire indépendante. En 1994, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis se sont entendus sur un cadre, le premier document historique jamais convenu entre les deux parties, dont les relations sont hostiles. Aux termes de ce document, les États-Unis étaient obligés de fournir avant 2003 des réacteurs à eau ordinaire en dédommagement pour avoir gelé le réacteur modéré par graphite, vérifié et d'une capacité de 2 millions de kilowatts d'électricité, que la République populaire démocratique de Corée. Mais comme je l'ai dit, en 2002, l'Administration Bush a unilatéralement abrogé cet accord sans en informer la République populaire démocratique de Corée au préalable. Jusqu'ici, les États-Unis n'ont pas versé un centime à la République populaire démocratique de Corée en dédommagement de la perte qu'ils ont causée. Nous avons calculé les compensations que les États-Unis devraient verser pour cela; tout le monde peut imaginer l'ampleur du montant concerné.

Troisièmement, le rapport mentionne la menace que les essais nucléaires font peser sur la paix et la sécurité internationales. Encore une fois, c'est inexact et ne correspond pas à la réalité fondamentale. Comme je l'ai dit, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis se sont entendus sur un accord et l'ont adopté en 1994. Il s'agissait du premier accord jamais signé entre les deux parties, un premier accord historique. Dans cet accord figure une disposition qui prévoyait que les États-Unis s'engageaient à ne pas recourir à l'arme nucléaire et à ne pas menacer la sécurité de la République populaire démocratique de Corée. Mais ce ne fut pas le cas : en 2002, les États-Unis ont inscrit la République populaire démocratique de Corée, l'Iran et l'Iraq sur la liste des pays de l'axe du mal. Tout d'abord, l'Iraq a été attaqué sans pitié et victime d'une invasion armée des États-Unis, et chacun sait ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui. Puis, un mois après la fin de la guerre en Iraq, l'Administration Bush a ouvertement déclaré que la prochaine cible serait la République populaire démocratique de Corée – ce à quoi la République populaire démocratique de Corée a rétorqué que la République populaire démocratique de Corée n'était pas l'Iraq.

Voilà donc les menaces que font peser à ce jour les États-Unis. Plus que jamais, nous sommes sous la menace nucléaire croissante de sous-marins nucléaires transportant des armes nucléaires et de porte-avions nucléaires transportant d'énormes quantités d'armes de destruction massive et différents types d'armes sophistiquées, qui entrent chaque jour dans les eaux de la péninsule coréenne, par la Corée du Sud et les environs. Il s'agit d'une menace qui, avec une alliance militaire, grandit de plus en plus, et a des conséquences négatives pour la péninsule coréenne, la région et l'ensemble du monde.

S'agissant de la démarche du Directeur général de l'AIEA, il a une fois de plus mentionné la République populaire démocratique de Corée et l'a exhortée à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité qui sont contraires à ses intérêts. Ces résolutions du Conseil de sécurité – deux résolutions – ont été totalement et catégoriquement rejetées par la République populaire démocratique de Corée, lors de leur adoption, au motif qu'elles ne contribuaient aucunement à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et qu'elles y sapaient en fait la paix et la sécurité, car elles ne reflètent pas les réalités fondamentales.

Les États-Unis sont en infraction en raison de la menace nucléaire qu'ils brandissent depuis 1957 à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée est l'objet de cette menace nucléaire : c'est une victime. Toutefois, les résolutions du Conseil de sécurité considèrent cela différemment, comme si c'était la République populaire démocratique de Corée qui était le pays délinquant, qui fait peser une menace nucléaire sur la paix et la sécurité mondiales. Je voudrais rappeler au Directeur général la réalité fondamentale, présente et passée.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait préciser sa position s'agissant du règlement de la question nucléaire. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est fermement convaincu que les manœuvres militaires et les alliances militaires ne sont pas un succédané à la solution, ou même une solution, à la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée demeure attaché à la dénucléarisation de la péninsule coréenne le plus rapidement possible grâce aux pourparlers à six pays et sans aucune condition préalable et dans le cadre de l'application intégrale de la déclaration commune du 19 septembre, de manière détaillée et équilibrée sur la base du principe de l'action simultanée.

C'est ce que notre grand dirigeant, le respecté Kim Jong II, a souligné dans l'interview qu'il a accordée à l'agence ITAR-TASS.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.6](#). Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution [A/66/L.6](#)?

Le projet de résolution [A/66/L.6](#) est adopté (résolution 66/7).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner une fois encore la parole.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement les observations formulées par les représentants du Japon et de la Corée de Sud, car elles ne reflètent aucunement la réalité concernant la péninsule coréenne, comme je l'ai déjà dit.

Je voudrais attirer l'attention des représentants ici présents sur une question particulière : la Corée du Sud se trouve sous le parapluie nucléaire des États-Unis, comme je l'ai déjà dit. Elle a vécu sous le parapluie nucléaire des États-Unis, l'État possédant le plus grand nombre d'armes nucléaires. S'agissant de la Corée du Sud, la première chose que nous voulons savoir c'est pourquoi elle a permis à une puissance étrangère, la plus grande puissance nucléaire du monde, d'étendre son parapluie nucléaire sur notre territoire dans le cadre d'une initiative dévastatrice pour notre survie nationale, notre dignité nationale et notre souveraineté nationale. C'est une question chère aux ressortissants de la République populaire démocratique de Corée. Je pense que la plupart des participants à la présente séance partageront cette opinion.

S'agissant des armes nucléaires déployées par les États-Unis en Corée du Sud, des informations choquantes et surprenantes ont été révélées par les médias en 1975. C'est seulement lors d'un débat parlementaire sur le budget militaire 1976 des États-Unis qu'il a été révélé que des armes nucléaires avaient été déployées en Corée du Sud. C'est seulement à ce moment-là que les autorités sud-coréennes ont appris que des armes nucléaires se trouvaient en Corée du Sud. Ni les autorités ni les personnalités politiques sud-coréennes n'étaient au courant de cela.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait attirer l'attention sur un autre facteur : l'alliance militaire. Comme je l'ai déjà dit, c'est une source de très grave préoccupation pour la République populaire démocratique de Corée et les pays de la région de l'Asie du Nord-Est et de notre région de l'Asie-Pacifique.

Les manœuvres militaires, de par leur portée et leur nature, suscitent des inquiétudes de plus en plus graves. En ce moment même, les États-Unis et la Corée du Sud effectuent des manœuvres militaires communes en Corée du Sud. Elles ont commencé le 27 octobre et

se poursuivront jusqu'à demain. Combien de personnes y participent? Combien de soldats? Au total, 150 000 soldats y participent. Les médias occidentaux ne publient pas ces informations. C'est une source de grave préoccupation, car ces manœuvres militaires ont lieu alors qu'un dialogue est en cours. Les autorités sud-coréennes mènent ces actes de provocation militaires au moment même où se tiennent des pourparlers. Comme le savent les membres, un dialogue a eu lieu pas plus tard que la semaine dernière.

Toutefois, le représentant de la Corée du Sud a adopté à la présente séance une approche hostile dans sa déclaration, ne disant pas un seul mot sur le dialogue en faveur du règlement de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. En conséquence, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à exhorter le représentant de la Corée du Sud et les autorités sud-coréennes à fermer les bases militaires des États-Unis qui se trouvent en Corée du Sud; elles s'y trouvent depuis plus de 60 ans, depuis 1945, divisant le pays en deux et créant un risque de catastrophe pour la République populaire démocratique de Corée, ses frères sud-coréens et l'ensemble de la nation coréenne. Nous exhortons la Corée du Sud à fermer les bases militaires des États-Unis, qui constituent un sanctuaire pour les armes nucléaires des États-Unis.

Cela est également vrai pour le Japon. Ce pays se trouve également sous le parapluie nucléaire des États-Unis. En outre, en 1960, le Gouvernement japonais a conclu un pacte secret avec les États-Unis pour permettre aux navires de guerre américains transportant des armes nucléaires d'entrer dans les eaux territoriales japonaises. Depuis lors, cela fait partie de la routine quotidienne des forces navales des États-Unis transportant des armes nucléaires. Elles décident quand elles arrivent et quand elles repartent sans fournir la moindre information. Le Japon est en outre le pays qui a accumulé la plus grande quantité de plutonium de qualité militaire au monde, à hauteur de plus de 40 tonnes, et il dispose de la technologie nécessaire pour fabriquer des armes nucléaires. Il peut assembler une arme nucléaire très rapidement, en l'espace d'une semaine. Tous les experts du monde et toutes les personnes le savent. C'est un secret de Polichinelle.

S'agissant des vecteurs d'armes nucléaires, c'est aussi un secret de Polichinelle que le Gouvernement japonais n'a pas hésité à mener une recherche-développement commune avec les États-Unis dans le

domaine de la défense antimissiles, et ce depuis 1999. On a désormais atteint la phase de déploiement concret dans des positions stratégiques, ce qui a des répercussions sur la paix et la stabilité des régions de l'Asie du Nord-Est et de l'Asie-Pacifique et du monde entier.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse de la République de Corée suite aux affirmations qu'a faites la délégation nord-coréenne, en nette contradiction avec des faits reconnus et corroborés par la communauté internationale.

Je voudrais retracer brièvement ici les événements depuis 1993. La République populaire démocratique de Corée a annoncé son retrait unilatéral du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1993 et de nouveau en 2003. En 1993, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a informé le Conseil de sécurité du non-respect par la République populaire démocratique de Corée des accords de garantie. La République populaire démocratique de Corée a procédé à des essais nucléaires en 2006, soit seulement un an après l'adoption de la Déclaration commune de 2005. En avril 2009, la République populaire démocratique de Corée a chassé les inspecteurs de l'AIEA de son territoire, et elle a de nouveau procédé, en mai de la même année, à des essais nucléaires. L'année dernière, le pays a révélé l'existence d'un autre programme nucléaire d'enrichissement d'uranium.

Le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions, cinq déclarations du Président et une déclaration à la presse sur la question nucléaire en relation avec la République populaire démocratique de Corée. La résolution 825 (1993) du Conseil a été adoptée en 1993 suite à l'annonce par la République populaire démocratique de Corée de son retrait unilatéral. Les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) ont été adoptées juste après les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique en 2006 et 2009 respectivement. Dans la résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il « [c]ondamne avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire » et a stipulé que la République populaire démocratique de Corée devait renoncer à toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants. En outre, le Conseil de sécurité a demandé à la République populaire démocratique de Corée de respecter scrupuleusement ses obligations en vertu des garanties du TNP et de l'AIEA.

Outre ces mesures du Conseil de sécurité, la Déclaration commune des pourparlers à six de 2005 indiquait clairement que la République populaire démocratique de Corée s'engageait à renoncer à toutes les armes nucléaires et aux programmes nucléaires existants. Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a réaffirmé ce fait et a demandé à la République populaire démocratique de revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA. De nombreuses violations détectées par l'AIEA l'ont aussi confirmé, et de plus, la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, signée le 31 décembre 1991 entre le Nord et le Sud, stipulait clairement que la Corée du Nord ne devait pas mettre en place d'installations d'enrichissement d'uranium.

La délégation nord-coréenne fait fi de toutes ces obligations et réclame maintenant le droit à une utilisation pacifique. En ce qui concerne ce droit, la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA, serait liguée, à entendre la délégation, dans un immense complot contre les innocentes autorités nord-coréennes, mais pendant ce temps, celles-ci continuent de bafouer et de violer leurs obligations internationales. Je pense que la position nord-coréenne défie le sens commun.

Sur le plan de la sécurité nationale, deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée a multiplié les provocations injustifiées. Je n'en citerai que quelques exemples parmi celles qui ont été portées à l'attention de l'Organisation des Nations Unies et examinées en son sein. En 1983, l'explosion de plusieurs bombes a fait 17 morts parmi les haut-fonctionnaires de la République de Corée, dont notre Ministre des affaires étrangères de l'époque, qui accompagnait le Président du Myanmar en visite officielle. En 1987, un avion civil de Korean Air Lines a explosé en plein vol sur son voyage de retour, avec 115 passagers à son bord, dont nul n'a survécu. En 1996, un sous-marin nord-coréen s'est infiltré dans nos eaux territoriales avec du personnel militaire lourdement armé, ce qui a donné lieu à une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité ([S/PRST/1996/42](#)).

Je n'ajouterai pas à cette liste ce qui s'est produit l'année dernière : le naufrage du *Cheonan* et le bombardement de Yeonpyeong, qui ont fait 50 morts. Rien que l'année dernière, d'après mes estimations rapides, plus de 200 Coréens ont été tués ou blessés. Outre ces provocations physiques, la République

populaire démocratique de Corée s'est également livrée à de nombreuses provocations verbales. En 1994, un haut fonctionnaire de la République populaire démocratique de Corée a proféré cette menace : « Séoul n'est pas loin de la frontière. Si une guerre éclate, la ville périra dans les flammes. » Ces mêmes déclarations ont été répétées l'année dernière par un général de haut rang du régime nord-coréen. Au mois de décembre de l'année dernière, le général le plus gradé de Corée du Nord a déclaré que la guerre nucléaire approchait et que toute la Corée du Sud disparaîtrait dans l'embrasement nucléaire.

Par conséquent, ma question est de nouveau la suivante : qui menace? Qui vit constamment sous la menace? Le Nord ou le Sud? Je m'en remets au bon sens des membres pour la réponse à cette question.

Pour conclure, après la signature de la Déclaration conjointe Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne en 1990, aucune information n'est apparue concernant un quelconque fait nouveau à cet égard en République de Corée. Cela aussi est un fait.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice de notre droit de réponse suite aux affirmations visant le Japon faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance. Je tiens à rétablir les faits sur les trois points suivants.

Tout d'abord, le respect par le Gouvernement japonais des trois principes de la non-nucléarisation, reste inchangé, c'est-à-dire qu'il continue d'interdire la détention, la fabrication et l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire japonais. L'attachement du Japon à l'élimination totale effective des armes nucléaires, aux fins de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires reste inébranlable. Aucun fait ne permet, à cet égard, de corroborer les allégations selon lesquelles le Gouvernement japonais aurait laissé entrer des armes nucléaires des États-Unis sur les territoires japonais. Sur la base de la politique nucléaire expresse des États-Unis à ce jour, y compris la déclaration de 1991, le Gouvernement japonais juge qu'aucune arme nucléaire n'a été introduite jusqu'à présent par les États-Unis, par navire ou aéronef, et que ce soit par voie portuaire, terrestre, ou en transit, sur les territoires japonais.

Deuxièmement, le Japon respecte scrupuleusement, en sa qualité d'État partie au TNP, les obligations qu'il a contractées en vertu du Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'utilisation pacifique que fait le Japon de l'énergie nucléaire a été confirmée dans ses conclusions annuelles par l'AIEA qui indique que toutes les matières nucléaires sont destinées à des fins pacifiques. De surcroît, outre ses obligations juridiques, le Japon a, en vertu d'une mesure de transparence internationale, régulièrement fait état de la quantité de stocks de plutonium dont il disposait, pour la dernière fois le 29 septembre 2011, conformément aux directives concernant la gestion du plutonium.

Troisièmement et pour finir, le Japon soutient une politique axée exclusivement sur la défense. Par conséquent, les exercices menés par les Forces d'autodéfense du Japon ne visent aucun pays ou région en particulier. De plus, le système de défense antimissiles balistiques que le Japon a décidé de mettre en place a un caractère purement défensif et ne menace aucun pays ou zone voisine du Japon.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je me permets de rappeler que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à cinq minutes pour la deuxième intervention.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Les déclarations des représentants de la République de Corée et du Japon ne reflètent pas, une fois de plus, les réalités fondamentales de la péninsule coréenne et des pays voisins, notamment le Japon. Le représentant de la République de Corée altère la réalité en passant sous silence l'existence du parapluie nucléaire, la plus grande protection d'armes nucléaires au monde, que son pays utilise depuis plus de 60 ans. Il s'agit d'une source de vive préoccupation pour la République populaire démocratique de Corée, l'Asie du Nord-est et la région d'Asie-Pacifique. Dans toute la région, il n'existe aucune arme nucléaire qui constitue une menace pour la souveraineté, la dignité ou la survie nationale de la République populaire démocratique de Corée. La seule menace qui existe est celle que représente le parapluie nucléaire des États-Unis, auquel la Corée du Sud a recours, même si son représentant n'en a pas fait état.

Concernant la question des résolutions du Conseil de sécurité, deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée, comme je l'ai déjà indiqué, les rejette totalement comme ne reflétant pas la situation réelle en péninsule de Corée. cette situation porte

atteinte au mandat du Conseil de sécurité et à la crédibilité de la Charte des Nations Unies, qui prévoit que chaque pays a le droit souverain de se défendre. C'est en effet la légitime défense qui est en jeu dans le cas de la République populaire démocratique de Corée, face au parapluie nucléaire mis à la disposition de la Corée du Sud par le plus grand État nucléaire.

Concernant, troisièmement, les prétendus attentats terroristes, selon les mots utilisés, qu'auraient perpétrés la République populaire démocratique de Corée, c'est le régime dictatorial sud-coréen qui en était responsable. À chaque crise politique éclatait à l'époque dans leur pays, les autorités sud-coréennes inventaient pour y survivre des histoires en vue de détourner l'attention du peuple sud-coréen en accusant la République populaire démocratique de Corée.

C'est la même chose avec les autorités sud-coréennes actuelles. En ce qui concerne l'incident du *Cheonan* survenu l'année dernière, dès leur arrivée au pouvoir, les autorités sud-coréennes ont bloqué toutes les voies de dialogue qui avaient été établies en vue de la réconciliation entre les deux parties, dans le cadre et en application de la Déclaration commune du 15 juin 2000, adoptée au sommet de Pyongyang, suivi à son tour d'une autre réunion au sommet en 2007. Toutefois, les autorités sud-coréennes ont interrompu ce processus, et sont maintenant dans une situation de crise politique. Elles ont donc inventé de toutes pièces cette histoire concernant le *Cheonan*. Combien de jeunes soldats ont-elles tué? Plus d'une quarantaine. Cet incident a suscité un profond scepticisme et la République populaire démocratique de Corée exige que les responsables soient traduits en justice. Il y a beaucoup de scepticisme autour de cet incident. Les résultats de la prétendue enquête d'évaluation sont loin d'être convaincants. De nombreuses questions subsistent, même au sein de la population sud-coréenne. Des experts, aux États-Unis, ont même présenté de leur fait des arguments mettant en cause les résultats de l'enquête.

Pour répondre au représentant du Japon, le Japon vient encore de faire de fausses déclarations sur la base de ce qu'on appelle les trois principes nucléaires. Heureusement, l'année dernière, le Ministre des affaires étrangères du Japon a admis l'entrée avérée d'armes nucléaires provenant des États-Unis dans les eaux territoriales du Japon, suite à l'accord nucléaire secret passé en 1960. Le Japon n'a jamais cherché à savoir ce qui était introduit dans ses eaux territoriales. Par ailleurs, le Japon fait beaucoup de revendications

territoriales, dans la péninsule coréenne en ce qui concerne les îles Dokdo, sur le territoire chinois relativement aux îles Senkaku et sur le territoire russe concernant les îles Kouriles. Il se trouve qu'un pays encourage le Japon à poursuivre ces revendications : il s'agit des États-Unis.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée qui souhaite exercer une seconde fois son droit de réponse.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les affirmations du représentant de la République populaire démocratique de Corée, je serai très bref. Premièrement, Séoul ne se trouve qu'à 90 kilomètres de la frontière et a 12 millions d'habitants. Un million de soldats nord-coréens sont postés le long de la frontière. Ils se livrent à de nombreux actes de provocation, comme je l'ai déjà indiqué. Sans aller dans les détails, je voudrais indiquer que l'on a compté plus de 24 incidents. Nous sommes donc menacés en permanence par la République populaire démocratique de Corée. J'habite à Séoul, et je connais très bien les difficultés et les dangers que comporte cette situation. Par conséquent, pour répondre à la République populaire démocratique de Corée qui prétend qu'elle est confrontée à une menace nucléaire de la part des États-Unis, je me contenterai de dire que Séoul se trouve à 90 kilomètres des armes nucléaires hostiles de la République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, l'année dernière, nous avons perdu un navire, le *Cheonan*, qui a coulé avec à son bord 46 jeunes soldats. L'une de nos îles a essuyé en novembre d'importants bombardements, qui ont fait quatre morts. La République populaire démocratique de Corée n'a pas réagi à nos plaintes. Elle n'a ni reconnu ni nié sa responsabilité à cet égard. Qui l'a fait alors? Serait-ce le « Fantôme de l'Opéra »?

Troisièmement, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a évoqué les histoires qu'aurait inventées notre régime dictatorial en 1980. Je voudrais dire à sa délégation que le régime dictatorial du Nord ferait mieux de s'occuper de sa population avant de faire de telles allégations.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon qui souhaite exercer une seconde fois son droit de réponse.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Quelles que soient les allégations faites par la République populaire démocratique de Corée dans la deuxième déclaration qu'elle a faite au titre de son droit de réponse, ma délégation tient à rappeler à la communauté internationale que c'est la République populaire démocratique de Corée qui a continué de développer son programme nucléaire et son programme de missiles, y compris le programme d'enrichissement de l'uranium, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune du 19 septembre 2005 issue des pourparlers à six pays.

La République populaire démocratique de Corée doit impérativement prendre des mesures concrètes pour prouver son attachement sincère à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et à l'amélioration des relations intercoréennes, pour qu'un dialogue digne de ce nom puisse s'instaurer entre les six parties.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 86 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.